



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17/05//2023

FRANCE 2030 : 175 MILLIONS D'EUROS SUPPLEMENTAIRES POUR DEVELOPPER LA FILIERE HYDROGENE

Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition énergétique, **Roland LESCURE**, ministre délégué chargé de l'Industrie, et **Clément BEAUNE**, ministre délégué chargé des Transports, annoncent, aux côtés de **Bruno BONNELL**, secrétaire général pour l'investissement en charge de France 2030, la relance de l'appel à projets « Ecosystèmes territoriaux hydrogène ».

Accélérer le développement de la filière hydrogène, cruciale pour mener notre transition énergétique et écologique, est une priorité pour le Gouvernement. C'est pourquoi il s'est doté d'une stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné en 2020 et consacre, notamment à travers France 2030, 9 milliards d'euros au déploiement de cette technologie en s'appuyant sur les laboratoires de recherche et les industriels français à la pointe de l'innovation.

Dans ce cadre, l'appel à projets « Ecosystèmes territoriaux hydrogène » de France 2030 vise à financer la production et la distribution d'hydrogène et le déploiement de véhicules. **Depuis 2018, ce sont ainsi 35 écosystèmes qui ont été soutenus partout en France pour plus de 320 millions d'euros de soutiens publics.**

Pour aller plus loin encore, les ministres annoncent ce jour une nouvelle enveloppe de 175 millions d'euros de France 2030 et du ministère de la Transition énergétique afin de relancer cet appel à projets. L'objectif est de développer des écosystèmes combinant, à l'échelle d'un territoire donné, les différents maillons de la chaîne : production d'hydrogène, distribution d'hydrogène et usages de l'hydrogène, qu'ils soient industriels ou de mobilité. Cette combinaison facilite l'émergence d'infrastructures mutualisées pour optimiser le coût de l'hydrogène et la synchronisation des investissements sur l'ensemble de la chaîne. L'appel à projets encourage également à former des consortiums de partenaires, associant investisseurs / exploitants d'infrastructures et utilisateurs d'hydrogène.

Les projets déposés seront évalués, mis en concurrence et sélectionnés au sein de trois catégories :

- Catégorie 1 : Nouveaux écosystèmes avec usages industriels majoritaires
- Catégorie 2 : Nouveaux écosystèmes avec usages de mobilité majoritaires
- Catégorie 3 : Extension d'écosystèmes existants via de nouveaux usages de mobilité

Opéré par l'Ademe, les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 septembre 2023.

Le cahier des charges du dispositif est accessible ici :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230330/ecosystemes-territoriaux-hydrogene-ecosysh2>

Agnès Pannier-Runacher a déclaré : « *Le Gouvernement s'engage une fois de plus, au plus près des territoires, en faveur du développement de la filière hydrogène. Et pour cause : l'hydrogène est un atout pour permettre la décarbonation de notre économie, et en particulier de secteurs qui ne disposent pas d'alternatives. Deux piliers apparaissent incontournables à notre feuille de route : d'une part développer une filière française sur l'ensemble de la chaîne de valeur, et d'autre part faire émerger et déployer sur le territoire les solutions concrètes de l'hydrogène décarboné. Je sais pouvoir compter sur la mobilisation des filières dans le cadre de la mise à jour de notre stratégie sur l'hydrogène que nous a confié, en novembre dernier, le Président de la République.* »

Roland Lescure a déclaré : « *L'hydrogène est l'une des ruptures technologiques majeures qui nous permettront de décarboner totalement notre économie d'ici 2050. Grâce au soutien continu de l'Etat à la R&D sur cette technologie depuis 2017, la filière française est aujourd'hui dans le trio de tête mondial sur cette technologie. Le prolongement du soutien public au développement d'écosystèmes territoriaux hydrogène fournira des débouchés pour cette économie hydrogène émergente, pour faire émerger en France des champions mondiaux sur la production et les usages de l'hydrogène. »*

Clement Beaune, a déclaré : « *L'Etat s'engage auprès des entreprises depuis 2018 pour soutenir le développement de l'hydrogène décarboné, qui est l'une des solutions indispensables pour permettre la décarbonation de nos modes de transport et ainsi le respect de nos objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Doté de 175 M € supplémentaires, je me réjouis de la relance de cet appel à projets qui permettra notamment de développer des stations-services de distribution de l'hydrogène et de faciliter l'acquisition de véhicules à hydrogène ».*

Retrouvez en ligne le communiqué de presse

Contacts presse

**Service presse d'Agnès Pannier-Runacher,
ministre de la Transition énergétique**

Tél : 01 40 81 13 25

Mél : presse.mte@climat-energie.gouv.fr

Service presse de Roland Lescure,

ministre délégué chargé de l'Industrie

Tél : 01 53 18 46 19

Mél : presse@industrie.gouv.fr

Désinscription [ici](#)

Service presse de Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports

Tél : 01 40 81 12 28

Mél : presse.mt@transports.gouv.fr

Service presse du Secrétariat général pour l'investissement

Tél : 01 42 75 64 58

Mél : presse.sgpi@pm.gouv.fr

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur et ses objectifs ambitieux** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50% de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation, et par un principe d'exclusion systématique des projets qui seraient défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | [@SGPI_avenir](#)

Désinscription [ici](#)